

04/2

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 19 avril 2004**

**Présents**

David ABIKER, Philippe BRAUD, Christian LARGER, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.  
Jérémy AFANE-JACQUART, Alexandru BARBIERU, Sophie BESANCENOT, Nicolas COCHARD,  
Domitien DETRIE, Filip GRABOWSKI.

**Absents ou excusés**

Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à David ABIKER), Jean-Claude LESCURE.  
Thymée N'DOUR (procuration à Sophie BESANCENOT), François SEROT ALMERAS LATOUR.

**Assistaient à la séance**

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Marina KUNDU	directrice des premiers cycles,
M. David COLON	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité.

\*  
\*      \*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Information sur le projet d'Ecole de journalisme                    | p. 2  |
| II.  | Bilan du départ en 3 <sup>ème</sup> année à l'étranger (2004-2005). | p. 12 |
| III. | Echange d'informations sur des questions diverses.                  | p. 13 |

## COMMISSION PARITAIRE PROCES-VERBAL

**de la séance du 19 avril 2004**

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Domitien DETRIE.

Richard DESCOINGS présente ses excuses à la Commission paritaire pour son absence lors de la dernière séance. Il met un point d'honneur à être présent à chaque réunion et regrette d'avoir dû s'absenter.

### **I. INFORMATION SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ECOLE DE JOURNALISME**

#### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle qu'un groupe de travail de la Commission paritaire et du Conseil de direction vient de se réunir sur le sujet. Il souhaite que la Commission paritaire donne aujourd'hui un avis sur le principe de création par Sciences Po d'une école de journalisme et sur les modalités de sélection à l'entrée dans cette école de journalisme. Dans un second temps, le directeur présentera en juin au Conseil de direction la maquette précise de l'organisation de la scolarité et du contenu des études. Il est important que les candidats soient informés le plus tôt possible des conditions d'entrée et de scolarité.

En ce qui concerne le principe de création, quels sont l'opportunité et l'intérêt pour Sciences Po et pour ses élèves d'avoir une école de journalisme ? La première réponse tient à l'intérêt des élèves. Dès lors que depuis quatre ans, Sciences Po est passé à une scolarité de bac+5, faire une école de journalisme après Sciences Po revient à ajouter deux années d'études supplémentaires à une formation déjà longue. C'est porter à sept ans la formation initiale pour devenir journaliste. Or les exemples de récits professionnels de journalistes montrent qu'il est trop long d'étudier pendant sept ans avant de chercher à entrer dans cette profession. Par ailleurs, sept années d'études sont difficiles à suivre pour les étudiants qui ont peu de moyens. Les écoles de journalisme les plus connues sont privées, avec des droits de scolarité élevés. La création d'une école de journalisme à Sciences Po permettrait à des élèves de sortir diplômés de Sciences Po avec un master en journalisme au bout de 5 années d'études post baccalauréat.

La deuxième raison est que s'il y a aujourd'hui en France des écoles de journalisme dans des universités, elles sont peu nombreuses et ce ne sont pas celles qui sont, à tort ou à raison, les plus considérées. Celles qui sont jugées les meilleures, les deux écoles de journalisme de Paris et celle de Lille, ne sont pas dans un environnement universitaire. Cela signifie qu'elles ne bénéficient pas de la production des centres de recherche, qui sont par définition sur la brèche de la production de connaissances, ni de l'Ecole doctorale. Les apprentis journalistes vivent entre eux, sans avoir l'occasion de rencontrer des condisciples qui ont à la fois d'autres parcours antérieurs et d'autres aspirations professionnelles. Il est toujours dangereux de commencer dès l'école à vivre entre soi dans une profession future. A Sciences Po, le foisonnement intellectuel est permanent. Il ne se passe pas de semaine où il n'y ait une personnalité française ou étrangère du monde politique, administratif ou économique qui intervienne en dehors du cadre des enseignements. Ainsi, récemment, le nouveau président géorgien est venu à Sciences Po pour rencontrer les élèves. Par la recherche, par le centre de ressources documentaires, par l'Ecole doctorale, par la vie intellectuelle permanente, Sciences Po a des atouts considérables par rapport aux écoles privées qui existent par elles-mêmes.

Le troisième motif possible est le contenu même des études. Le constat fait sur les dix dernières années est que les écoles de journalisme se sont lancées dans le tout technologique. Au fur et à mesure des révolutions technologiques, notamment dans le secteur audiovisuel, les investissements réalisés ont été essentiellement technologiques, ce qui s'est fait au détriment de la formation intellectuelle fondamentale. Que l'on prenne la presse écrite, la radio ou la télévision, tous les journalistes et tous les responsables constatent des lacunes importantes dans la culture historique, sociologique, politique

et économique des jeunes professionnels qui sont candidats dans les rédactions. Dans un établissement universitaire comme Sciences Po, il y a des professeurs, des chercheurs, et surtout un état d'esprit qui est de donner à la formation intellectuelle fondamentale une part considérable dans le cheminement de formation.

Le quatrième motif est que les écoles existantes font relativement peu de place aux élèves étrangers, aux stages des élèves français et aux études des élèves français à l'étranger, et donnent une place relativement faible à la maîtrise des langues étrangères.

Dans le cadre de l'école de journalisme de Sciences Po, les élèves seraient diplômés à bac+5. Les droits de scolarité seraient les droits de scolarité généraux de Sciences Po, avec les mêmes possibilités d'exonérations et de bourses. Une place essentielle serait réservée à la formation intellectuelle fondamentale. Les étudiants bénéficieraient de la possibilité d'effectuer des stages ou des études à l'étranger pendant un semestre. En vitesse de croisière, cette formation accueillerait autant d'élèves français qu'étrangers.

Cette formation porterait-elle atteinte à l'offre de formation existante ? Il y a environ 60 000 cartes de presse en France aujourd'hui et entre 1 000 et 1 500 nouvelles cartes de presse chaque année. Des écoles comme le CFJ diplôment de 40 à 45 élèves chaque année. Richard DESCOINGS propose que les promotions d'élèves français soient de l'ordre de 20 à 25 étudiants par an. Il n'a pas le sentiment que Sciences Po irait voler des élèves aux écoles existantes. Il mentionne cela parce que certaines organisations syndicales à Sciences Po ont pris la défense d'écoles privées à droits de scolarité élevés face au service public de l'enseignement supérieur. Il ajoute qu'il n'y a pas grand risque qu'il y ait une déferlante de diplômés de l'école de journalisme de Sciences Po sur le marché du travail. S'il y a une vingtaine de diplômés français par an pour un millier de nouvelles cartes de presse, on sera loin d'une invasion, d'autant moins que les écoles de journalisme existantes recrutent largement des diplômés de Sciences Po. Enfin, il y a une immense attente de la profession. Des journalistes, des responsables de rédaction, des éditeurs, des patrons de chaînes de télévision et de stations de radio attendent la création de cette école, à condition que Sciences Po tienne ses objectifs et que les futurs diplômés soient de la qualité qu'attend ce marché du travail. Celui-ci étant complètement sinistré, il faut être très prudents sur le nombre de futurs diplômés d'une école de journalisme. Richard DESCOINGS pense qu'il faut d'abord maintenir, voire conforter les enseignements qui existent aujourd'hui à Sciences Po sur le journalisme au sens large : le journalisme comme métier, le management des médias et la compréhension du système médiatique. Il ne croit pas qu'il y ait aujourd'hui la moindre profession où l'on puisse se passer d'une connaissance et d'une compréhension du fonctionnement des médias.

En quoi cette école de journalisme sera-t-elle différente d'un master de communication et de gestion des médias ? Dans le projet sur lequel travaille la direction, le temps d'enseignement directement encadré sera de l'ordre de 1 300 heures sur l'ensemble des trois semestres passés à Sciences Po, soit près de 500 heures de plus que le master de droit commun. A ces 1 300 heures encadrées s'ajoutera la totalité du temps disponible dans l'année pour les exercices d'écriture et de réécriture à l'écrit et pour les exercices d'interview, de reportage et de montage de sujets radio et télévision. Ce sera donc une école de journalisme avec son identité propre, mais qui ne se substituera pas aux enseignements de Sciences Po portant plus généralement sur la communication et la connaissance des médias et du métier de journalisme. Avec des promotions de 20 à 25 élèves, on peut parfaitement faire des erreurs tragiques dans les deux sens : on peut ne pas recruter un candidat ou une candidate qui démontrera plus tard par son expérience professionnelle un immense talent que l'on n'aura pas su voir au moment du recrutement ou qui ne se sera pas montré. On peut aussi recruter des élèves qui à l'expérience se révéleront de piètres journalistes et qui quitteront très vite le métier. Il ne faut donc pas qu'il y ait un élément de substitution complet dans la création de cette école.

Pour les élèves étrangers, la situation est toute autre puisque l'accès au marché du travail est radicalement différent. Pour des étudiants venant du bassin méditerranéen, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Amérique latine et de différents pays européens, le marché du travail sera à 95 % leur marché national. Les limitations que l'on connaît sur le marché français ne seront pas aussi fortes. Pour les médias français et européens qui se sont internationalisés, il y a une forte attente pour que Sciences Po

fasse venir des étudiants chinois, brésiliens, des étudiants du monde arabe et musulman, qui passeraient deux années de formation en journalisme à Paris, qui retourneraient dans leur pays d'origine et qui seraient recrutés en partie par des groupes de presse internationaux et européens. Tous les groupes de presse français qui se développent à l'international ont immédiatement perçu cet intérêt. Si, à l'expérience des deux ou trois premières promotions, cette formation est une réussite et que l'offre d'emplois est supérieure à la demande présentée par les diplômés, on pourra peut-être augmenter les promotions.

La direction de Sciences Po demandera l'agrément de cette école de journalisme par la profession dans les conditions de droit commun d'agrément, contrairement à ce que la presse écrite a pu affirmer. Or cela suppose qu'il y ait deux promotions de diplômés. A ce moment, la direction de Sciences Po fera un dépôt de demande d'agrément auprès de la commission concernée. La procédure prend à peu près une année. C'est au bout de cette année que l'école de journalisme de Sciences Po pourra ou non être agréée. L'agrément ne changerait pas grand-chose. Un journaliste est journaliste s'il est recruté par une entreprise de presse qui l'embauche comme tel. Le fait d'être passé par une école de journalisme agréée permet d'obtenir le statut de journaliste avec carte de presse en seulement une année et non pas en deux ans comme c'est le droit commun dans la convention collective des journalistes. Qu'apporte la carte de presse ? Pas grand-chose, sauf dans les entreprises à statut où l'échelonnement indiciaire prévu par la convention collective est plus favorable aux titulaires d'une carte de presse. Quand on gagne une année parce qu'on est passé par une école de journalisme, on gagne donc un peu plus vite en échelons indiciaires. La réalité est que le pied de grille étant inférieur au niveau de recrutement des jeunes professionnels en termes de revenu, cette distinction est purement conventionnelle et n'a en réalité aucun effet. Mais Sciences Po demandera l'agrément, parce qu'il est important que la profession, et plus exactement la Commission paritaire où sont représentés les syndicats patronaux et les syndicats salariés, puisse donner son avis sur la qualité de la formation dispensée par cette école de journalisme.

En ce qui concerne le financement de cette école de journalisme, les coûts d'investissement sur les années 2004, 2005 et 2006 devraient être entièrement couverts par le mécénat d'entreprises et les allocations spécifiques de taxes d'entreprises. Pour la seule année 2004, dans l'état actuel des prévisions, Sciences Po devrait récolter un million d'euros en provenance des entreprises. C'est la première fois que Sciences Po lance une modeste campagne de levée de fonds et ce résultat a été obtenu en trois mois. L'attente de la profession et d'autres entreprises que les entreprises de médias se traduit de façon concrète par une participation financière. En étant très prudents, on peut estimer qu'en 2005 et 2006, les allocations spécifiques d'entreprises seront divisées par quatre, soit 250 000 euros chaque année, ce qui constitue toujours un parachute assez solide. Sur ces trois années, cette somme de 1,5 million d'euros d'investissements sera le maximum de ce que l'on pourra dépenser pour installer l'école de journalisme qui sera située dans un immeuble à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Grégoire-de-Tours. Cet immeuble, qui est à dix minutes à pied de Sciences Po, a été construit par Charles Garnier pour le Cercle de la Librairie. Il a abrité jusqu'à décembre dernier l'Ecole du patrimoine. Les fonds privés qui permettront de mettre en place l'école de journalisme de Sciences Po proviennent d'environ 40 entreprises. Le but poursuivi était d'avoir un soutien fort des entreprises, mais un soutien morcelé, de telle sorte qu'aucune entreprise ne puisse avoir le sentiment que l'importance de sa dotation puisse lui valoir une certaine reconnaissance. L'entreprise qui a fait le versement le plus important, de 122 000 euros, est une société d'informatique qui n'a strictement rien à voir avec le monde des médias.

L'école de journalisme de Sciences Po ne sera pas une entité juridique. C'est une école de journalisme comme il existe une école doctorale à Sciences Po, c'est-à-dire un ensemble qui a son identité, qui est installé sur une entité physique, qui peut avoir tel ou tel mode de fonctionnement, mais qui n'est pas un électron libre dans l'ensemble de Sciences Po. Si cette école était créée, Richard DESCOINGS en confierait la direction à un universitaire. Les écoles de journalisme sont généralement dirigées par des journalistes qui n'exercent plus ce métier en activité principale. Le fait d'avoir un professeur des universités comme directeur serait une manière de marquer l'ancrage universitaire de cette école.

Richard DESCOINGS présente le deuxième point sur lequel la Commission paritaire doit donner son avis, les conditions d'admission dans l'école de journalisme. Cette école sera ouverte aux étudiants

français et étrangers dans les mêmes conditions d'admission. Il y aura 20 à 25 étudiants français par promotion. Il est souhaitable d'avoir un recrutement composé pour moitié d'élèves venant des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po et pour moitié d'étudiants venant de l'extérieur après un diplôme de niveau bac+3. Les deux procédures de recrutement pourront avoir en commun des épreuves spécifiques pour suivre l'école de journalisme. Comme pour les autres écoles de journalisme, le directeur proposera qu'il y ait une première sélection sur dossier. On pourrait bien sûr organiser des épreuves classiques de type dissertation, mais les dissertations évaluent un niveau de connaissances, éventuellement une compétence rhétorique, ce qui est souhaitable, mais émoussent tout ce qui relève de la personnalité. Si un métier doit être un métier de passion, c'est bien celui de journaliste. Une première sélection sur dissertation classique risquerait de gommer des éléments de personnalité qu'on voit beaucoup mieux à travers un dossier. Le deuxième élément de sélection serait une épreuve d'analyse et de commentaire d'un sujet d'actualité traité respectivement par une radio, une télévision et un ensemble d'organes de presse écrite. A partir de ces trois sources, les candidats devraient rédiger un texte qui n'aurait pas besoin d'être un article de presse, mais qui permettrait de déterminer la capacité de compréhension, d'analyse et de compte-rendu, la capacité à commenter rapidement un sujet d'actualité et la maîtrise de l'expression écrite. Le troisième élément serait une épreuve de langue qui, contrairement aux épreuves de langue qui existent aujourd'hui à Sciences Po, serait sans note éliminatoire. L'essentiel de l'épreuve serait focalisé sur l'évaluation de la capacité de compréhension à l'écrit et à l'oral, alors que les épreuves de langues existantes à Sciences Po reposent surtout sur la rédaction d'un essai. Or les élèves de l'école de journalisme n'auront généralement pas à rédiger dans une autre langue que la leur. Par ailleurs, une épreuve évaluant surtout la compréhension permettrait d'émousser un peu les effets sociaux de la maîtrise d'une langue étrangère. Enfin, la dernière épreuve serait un entretien de 45 minutes avec un jury composé de trois personnes : un membre du corps enseignant, un professionnel des médias et un représentant pédagogique de la direction de Sciences Po. Cette organisation va de soi pour les élèves qui viendront des 1<sup>ers</sup> cycles et qui auront testé leur intérêt ou leur motivation. Pourquoi choisir une filière plutôt qu'une autre. La question qui se pose concerne les élèves entrant directement en 4<sup>ème</sup> année. Faut-il recruter les futurs élèves de l'école de journalisme à l'intérieur du vivier constitué par les candidats reçus à Sciences Po, comme ce sera le cas pour le master de recherche de l'IEP de Paris ? L'avantage de cette solution est que les candidats reçus dans l'école de journalisme auront passé l'ensemble des épreuves communes à tous les élèves entrant en 4<sup>ème</sup> année. Mais l'inconvénient est qu'on retombe sur la sélection par les dissertations. Il faudra en discuter. Pour 2004, dès lors que l'on achève la procédure de recrutement en 4<sup>ème</sup> année, il faudra ouvrir une procédure de sélection spécifique pour la rentrée 2004, sous peine d'être injustes pour ceux qui veulent entrer dans l'école de journalisme dès cette année.

#### *b) Questions et observations*

Jérémy AFANE-JACQUART voit apparaître une sorte de division entre Sciences Po "formation traditionnelle" et l'école de journalisme, division qui se traduit aussi bien dans le financement que dans une procédure de recrutement spécifique. Il ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des étudiants de créer deux catégories d'étudiants à l'intérieur de Sciences Po. Il demande quelle sera la relation de l'école de journalisme avec le master de journalisme qui existe déjà. Pourquoi ne pas se servir de ce master de journalisme en y intégrant les étudiants de façon conventionnelle et en lui donnant le caractère d'excellence qui est recherché ? Si on commence par créer une école de journalisme, le risque est de voir un morcellement de Sciences Po entre plusieurs écoles à financement privé, ce qui est inacceptable. Il est préférable de doter la majeure existante des moyens prévus pour cette école de journalisme et de l'ouvrir à tous les étudiants.

Richard DESCOINGS lui demande s'il pense que les doctorants sont des sous-élèves.

Jérémy AFANE-JACQUART répond que ce n'est certainement pas le cas.

Richard DESCOINGS lui demande donc pourquoi il dit des horreurs sur une future école de journalisme qui sont immédiatement transposables à une école doctorale qui existe depuis longtemps. Les doctorants sont recrutés de façon spécifique. Sont-ils moins bons, sont-ils moins des élèves de Sciences Po que ceux entrés en 1<sup>er</sup> cycle ou en 4<sup>ème</sup> année ? Ils ont une scolarité spécifique. Cela en

fait-il moins des élèves ? Le fait d'avoir une école doctorale constitue-t-il un morcellement pour un établissement universitaire ? Il lui demande s'il veut retourner à l'IEP des années 60, avec l'AP et les deux années du cycle du diplôme, bien loin de l'université, sans recherche. Le morcellement dont il parle est un enrichissement. L'école doctorale est une école remarquable, qui est essentielle dans Sciences Po. Il ne voit pas comment on peut tenir un discours sur l'école de journalisme qui ne se limiterait qu'à celle-ci, alors que Sciences Po a déjà une école doctorale qui présente les caractéristiques critiquées par Jérémy AFANE-JACQUART. Il est normal d'effectuer une distinction en fonction des aspirations des élèves. Sciences Po a quatre 1<sup>ers</sup> cycles. On va enfin avoir les résultats des premiers diplômés de Sciences Po passés par les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. Les organisations syndicales qui se préoccupent de ce que le 1<sup>er</sup> cycle de Paris devienne le parent pauvre ont raison. Il n'est pas pauvre par les moyens, mais il risque de sembler appauvri en comparaison avec l'immense richesse intellectuelle des 1<sup>ers</sup> cycles en région. Avec la LSE, Sciences Po vient de procéder au recrutement des candidats au double diplôme LSE-Sciences Po. La majorité des élèves recrutés par le jury viennent des 1<sup>ers</sup> cycles de province. Il faudra attendre pour voir si cela se répète. En ce qui concerne le "financement privé" de l'école de journalisme, Richard DESCOINGS a indiqué que les entreprises finançaient l'investissement de départ. Ce n'est pas la première fois et il espère que ce n'est pas la dernière fois. Cela ne fait pas de Sciences Po, qui a 75 % de financements publics, un établissement privé. Ce qui semble déranger, c'est le fait que l'on appelle cette formation "école de journalisme". Si le directeur l'appelait "master de journalisme" et présentait le même projet, il n'y aurait plus d'objection. Cette formation est appelée "école de journalisme" parce que lorsqu'on veut récolter la taxe d'apprentissage venant des groupes de médias, il faut que cela soit présenté comme une école de journalisme. De même, la Commission paritaire professionnelle ne va pas habilitier l'ensemble de Sciences Po, mais seulement l'école de journalisme. Il n'a vu personne s'indigner du fait que les universités de Bordeaux et Strasbourg comportent des écoles de journalisme. Il n'est pas d'accord pour renoncer à la taxe d'apprentissage versée pour cette école et pour utiliser les fonds alloués à ce projet pour le master de journalisme. Il y a un désaccord de fond sur cette question. Jérémy AFANE-JACQUART pense que ce master doit accueillir tous les élèves qui le souhaitent. Le directeur n'est pas d'accord pour laisser les élèves libres d'aller au chômage. Si demain, on met 200 diplômés du master de journalisme sur le marché du travail, on produira 150 chômeurs et on fera perdre le crédit de leur diplôme aux 50 qui auront trouvé du travail. Le directeur ne veut pas d'un tel système, qui est injuste, qui a les apparences de la compréhension et de l'autonomie, mais qui revient à envoyer de jeunes gens droit dans le mur en leur faisant croire qu'il n'y a pas à se préoccuper de la situation du marché du travail. Il vaut donc mieux avoir une école de journalisme avec *numerus clausus* plutôt qu'un master de journalisme qui n'obtiendrait pas les mêmes financements et qui décrédibiliserait complètement la valeur du master.

Filip GRABOWSKI a également quelques interrogations en ce qui concerne le recrutement des candidats, plus précisément des étudiants étrangers. Il est prévu qu'en vitesse de croisière, l'école accueille 25 à 30 % d'étudiants étrangers. Il demande au bout de combien de temps cet objectif devrait être atteint. Il veut également savoir sur quels critères géographiques les étudiants étrangers seront recrutés et demande s'il y aura une mise à niveau en anglais pour eux, comme ce sera le cas pour les étudiants français. Enfin, en ce qui concerne les épreuves de langues, il souhaite savoir de quelles langues il s'agit.

Nicolas COCHARD souligne que la direction souhaite une certaine mixité entre les élèves de l'école de journalisme et ceux des autres majeures. Il demande si certains enseignements de tronc commun seront suivis ensemble ou si les élèves de l'école de journalisme auront un emploi du temps différent. Il souhaite savoir combien d'élèves comprennent actuellement la majeure médias et journalisme. Il demande s'il s'agit d'un nombre tellement considérable qu'ils risquent de se retrouver au chômage à la sortie de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond à Filip GRABOWSKI qu'il espère que la vitesse de croisière pour le nombre d'élèves étrangers sera atteinte à la rentrée 2004. Il ne peut en être certain. Cela dépendra du nombre de candidats étrangers. On connaît bien la demande venant des élèves français mais il est toujours plus compliqué d'évaluer la demande provenant des élèves étrangers. Il faudra deux ou trois années pour vérifier l'intensité de la demande. Il précise que dans son esprit, ce recrutement s'ajoute à

celui des élèves français. S'il y a une vingtaine d'élèves français par promotion, les élèves étrangers s'ajouteront à ce nombre. Son souci de ne pas décrédibiliser ce diplôme en mettant trop de diplômés sur le marché du travail ne vaut pas par définition pour les élèves étrangers. En ce qui concerne la mise à niveau en anglais, comme pour toutes les prestations qui sont proposées, on ne fera pas de distinction entre les élèves français et étrangers. La langue étrangère de l'épreuve d'entrée sera la langue choisie par le candidat, à condition que ce ne soit pas sa langue maternelle. Il répond à Nicolas COCHARD que 300 élèves environ suivent les 56 heures par semestre d'initiation au journalisme que comprend la majeure médias et journalisme. Ce nombre d'heures est nettement inférieur à celui prévu pour l'école de journalisme et il ne s'agit pas de diplômer 300 élèves en journalisme. Pas une école de journalisme ne le fait aujourd'hui. Il y aura un tronc commun identique pour l'économie, les enjeux politiques et l'espace mondial.

Nicolas COCHARD demande s'il suivront les cours en même temps que les autres étudiants. Il souhaite qu'il n'y ait pas de distinction entre les étudiants de l'école de journalisme et ceux des autres filières.

Richard DESCOINGS demande quelle est la crainte sous-jacente dans cette insistance sur les risques de distinction. Il ne comprend pas cela. Aujourd'hui, les masters se distinguent clairement les uns des autres. Quel est le risque que souhaite pointer du doigt Nicolas COCHARD ?

Nicolas COCHARD répond qu'il reviendra sur ce point dans une question ultérieure.

Jérémy AFANE-JACQUART répond qu'il craint le morcellement de Sciences Po en plusieurs écoles qui se privatisent. Il souhaite insister sur le risque de privatisation. Richard DESCOINGS a tenté de faire une analogie avec l'école doctorale. Mais cette analogie ne tient pas pour plusieurs raisons. En premier lieu, une sélection toute particulière serait faite pour les étudiants en école de journalisme, puisque pour les étudiants entrant en 4<sup>ème</sup> année, l'examen d'entrée serait très différent dans sa forme.

Richard DESCOINGS souligne que c'est le cas pour l'école doctorale.

Jérémy AFANE-JACQUART fait remarquer que le recrutement ne s'effectue pas de la même façon. Il est déjà fait à partir des élèves de Sciences Po.

Richard DESCOINGS lui demande s'il sait combien d'étudiants de l'école doctorale sont diplômés de Sciences Po.

Jérémy AFANE-JACQUART ajoute que le deuxième problème est le financement. L'école de journalisme n'aura certes pas une personnalité morale distincte de celle de Sciences Po, mais elle sera financée par 40 entreprises privées. Elle aura donc une structure complètement différente.

Richard DESCOINGS répond qu'il s'est mal exprimé. Les 40 entreprises privées financeront l'investissement dans l'école de journalisme. Mais les coûts de fonctionnement seront assurés par l'ensemble Sciences Po de façon classique. Pour investir, pour refaire des locaux comme celui du 30 rue Saint-Guillaume, pour acquérir de la technologie, il faut nécessairement de l'argent. Il ne croit pas que ce soit privatiser que de diversifier les sources de revenus. Le financement de fonctionnement, c'est-à-dire l'évaluation pédagogique pour les enseignants, les emplois de professeurs, le loyer et les frais de fonctionnement courants, est effectué par Sciences Po dans sa totalité. Les financements par telle ou telle entreprise ne sont pas fléchés, entre autres parce que les entreprises refusent obstinément de financer de la dépense récurrente. Elles acceptent seulement de financer des projets sur une durée déterminée. Il n'y aura pas de morcellement dans le financement de fonctionnement courant. Quant au fait d'appeler cette formation "école de journalisme", les universités qui en ont le font, tout comme les écoles privées, que ce soit en France ou à l'international. Il ne voit pas en quoi cela présente un risque de morcellement. Si c'était le cas, il ne faudrait pas avoir un master de recherche ou des masters professionnels. Il ne pense pas que les élèves de l'école de journalisme se sentiraient moins élèves de Sciences Po. En ce qui concerne le nombre d'élèves à qui on délivrera le diplôme, il y a une différence d'approche inconciliable entre l'UNEF et lui-même.

Jérémy AFANE-JACQUART estime que le directeur vient de pointer une contradiction dans ce projet. On se situe dans le cadre de la réforme plus générale des droits de scolarité. Celle-ci, dans

l'argumentation juridique donnée par le directeur, institue le principe de l'utilisateur payeur. L'étudiant finance donc sa propre scolarité.

Richard DESCOINGS répond qu'il n'a jamais dit cela.

Jérémy AFANE-JACQUART précise que c'était l'argumentation présentée par l'avocat de Sciences Po devant le tribunal administratif de Paris. Selon cette interprétation, on entre dans un système de redevabilité, où l'étudiant paie à l'entrée pour obtenir la scolarité. Or dans le système prévu pour cette école de journalisme, les étudiants généraux de Sciences Po vont payer pour une école de journalisme à laquelle ils n'auront pas accès, ce qui fait qu'il y aura perméabilité entre ces fonds. C'est le premier pôle. D'un autre côté, on se retrouve dans un financement assuré par des entreprises privées, qui peuvent donc exiger une certaine redevabilité. Même si on morcèle le financement, les entreprises vont exiger certains résultats et certaines contreparties, ce qui est naturel de leur part. Il y a donc une contradiction entre deux pôles : ou bien c'est Sciences Po qui investit plus, ce qui contredit le principe de l'utilisateur payeur, ou bien ce sont les entreprises qui investissent plus, ce qui comporte un risque de dérive. Il pense que la seule solution est d'intégrer cette formation dans un master de journalisme ouvert à l'ensemble des étudiants.

Richard DESCOINGS n'est pas sûr d'avoir complètement compris cette démonstration. Il souligne que la commission Fitoussi n'a jamais discuté de l'élève redevable. Lors d'une récente séance du groupe de travail, elle a même expliqué tout le contraire. On est dans un système de mutualisation. Ceux qui ont les moyens paient pour que ceux qui n'ont pas les moyens ne paient pas de droits de scolarité et aient des bourses d'un montant plus élevé.

Jérémy AFANE-JACQUART fait remarquer que l'arrêt "Commune de Gennevilliers" est un cas de redevance. On ne peut pas dire une chose et son contraire dans une même argumentation. On institue un système de redevance à Sciences Po. C'est le fondement même de l'arrêt "Commune de Gennevilliers" sur lequel s'appuie Sciences Po.

Richard DESCOINGS le renvoie au jugement en suspension de référé du tribunal administratif de Paris, qui a statué très précisément sur ce point en montrant que ce n'était pas un système de redevance. C'est un système de mutualisation. Cela peut paraître scandaleux à certains, qui peuvent préférer que les étudiants qui ont beaucoup d'argent paient aussi peu que ceux qui n'ont pas de moyens.

Jérémy AFANE-JACQUART répond que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

Richard DESCOINGS ne voit pas en quoi la création d'une école de journalisme qui répond exactement au même système que l'ensemble des masters serait une contradiction avec il ne sait quelle possibilité de financement privé.

Domitien DETRIE propose de revenir sur la question des débouchés. Le directeur a dressé un parallèle avec l'école doctorale. Dans le cadre de la réforme des masters, l'école doctorale recruterait quasi exclusivement des étudiants passés par Sciences Po. Il propose donc qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du doctorat, puisque l'ambition de Sciences Po était de diversifier les débouchés du doctorat, non seulement en formant à la recherche, mais en donnant une formation par la recherche à des métiers autres que la recherche. Il croit à l'autorégulation des flux. On peut considérer que la sélection à l'entrée du master recherche existe déjà par le biais de la sélection à l'entrée à Sciences Po. En ce qui concerne l'école de journalisme, la question des débouchés le préoccupe. Le directeur souhaite restreindre l'accès à cette école pour ne pas faire des chômeurs. Cela veut dire qu'il faut introduire une hypersélection au sein de Sciences Po pour avoir des débouchés professionnels. Dans ce cas, que penser des autres masters ? Il existe à Sciences Po plusieurs masters professionnels qui ont pour ambition d'être plus professionnalisants et de donner des débouchés professionnels. Mais il n'y aura pas de sur-sélection pour la plupart de ces masters. Il demande si cela signifie que les autres formations ne délivrent pas de débouchés certains. Dans ce cas, il souhaite savoir quels moyens on peut donner à Sciences Po pour qu'il y ait des débouchés réels et pour que les étudiants ne se retrouvent pas démunis lorsqu'ils sortent de Sciences Po avec un diplôme. La question de l'école de journalisme rejoint en partie cette question. Le projet d'école de journalisme est intéressant à bien des égards, notamment parce que le financement du fonctionnement sera fait par Sciences Po, ce qui est

une innovation par d'autres écoles. Nombre d'innovations pédagogiques prévues sont également intéressantes. Mais si on crée aujourd'hui une école de journalisme, Sciences Po estimera peut-être demain qu'il y a un créneau à développer sur une école de relations internationales ou de droit des affaires et occupera ce créneau. Il demande s'il y a une volonté politique de multiplier ce genre de filières à Sciences Po s'il y a un marché. Dans ce cas, il y aurait un réel risque de morcellement.

Sophie BESANCENOT demande comment la direction évalue le marché du travail. Se base-t-elle sur un marché national ou international ? On internationalise la formation de cette école de journalisme, mais elle n'a pas bien compris si c'est pour s'ancrer à terme dans un marché international. Elle est préoccupée par les élèves qui seront dans le master de communication. S'ils n'ont pas les moyens techniques qu'aura l'école de journalisme, comment pourront-ils se révéler ?

Christian LARGER pense que l'on parle de choses de nature très différente. L'école de journalisme est conçue pour attirer des gens qui ont une véritable vocation et qui seront sélectionnés par une procédure qui reste à affiner. Les étudiants qui seront en master de communication suivront des enseignements de 56 heures par semestre qui traiteront du fonctionnement des médias et du journalisme. Ces enseignements intéresseront un cercle beaucoup plus large d'étudiants, tous ceux qui auront affaire avec les médias dans leur vie professionnelle, qu'ils soient directeurs généraux pour parler de leur entreprise, directeurs financiers en matière de communication financière, directeurs de la communication pour comprendre l'envers du décor des médias. Il s'agit en fait de deux offres complémentaires, qui ne sont en aucun cas concurrentes. Les entreprises et les recruteurs ne s'y tromperont pas.

Philippe BRAUD souhaite revenir sur la question de la sélection. Les étudiants de Sciences Po sont dans un établissement à admission sélective et ils bénéficieront d'un diplôme qui n'est pas donné à tous. Lorsqu'on obtient un diplôme dévalorisé, on n'a pas grand-chose. Ainsi, le baccalauréat aujourd'hui, qui est obtenu par 70 % des candidats, alors qu'ils étaient seulement 30 % dans sa génération, ne représente plus grand-chose. A l'inverse, lorsque l'on a un diplôme très valorisé, c'est un avantage qui peut notamment compenser le manque de capital social au départ. Pour l'accès au journalisme, s'il y avait une filière de formation ouverte à tout le monde, il y aurait beaucoup de diplômés. Dans ce cas, ce serait soit le hasard qui déterminerait la sélection parce que le nombre de postes offerts serait insuffisant, soit des mécanismes opaques de sélection comme la sélection par réseaux, par du capital social ou relationnel. La préoccupation des syndicats étudiants est la démocratisation de la vie sociale. Il pense qu'il y a une contradiction majeure, qui dure depuis plus de trente ans, entre le refus de la sélection et le refus de compenser les inégalités dans la détention du capital social. Par ailleurs, sur une question qui rejoint la problématique de l'école de journalisme, tous ceux qui souhaitent faire une thèse de science politique peuvent le faire. A certains égards, il pourrait se féliciter de ce que les étudiants qui ont cette vocation puissent poursuivre leurs études dans cette voie. Mais il y a tellement de vocations qu'actuellement, entre 250 et 300 docteurs en science politique cherchent un poste, alors qu'il y a seulement 8 postes par an. Il y a deux possibilités : soit on sélectionne en amont et on donne leur chance à des gens qui ont réellement fait une excellente thèse, soit on demande au ministère de créer 300 postes de professeurs en science politique. Mais qui pourrait financer ces postes ? Ce raisonnement peut être transposé à n'importe quel autre secteur. Il y a 95 préfectures en France. Supposons que 2 500 étudiants souhaitent être préfets. Irait-on créer des préfectures pour les caser ? Sciences Po ne peut pas créer des emplois dans le journalisme et peut seulement se préoccuper de donner leur chance à ceux qui n'ont peut-être pas le capital social ou relationnel qui leur permettrait d'emblée d'accéder à ce milieu professionnel. Certes, cette absence de capital social les handicape pour obtenir le diplôme, mais il connaît de nombreux étudiants qui réussissent le diplôme malgré cela. C'est leur seule chance d'arriver à haut niveau.

Jérémy AFANE-JACQUART souligne qu'il ne rejette pas le principe de sélection. Mais il y a déjà une sélection à l'entrée de Sciences Po qui lui paraît être suffisante. En l'occurrence, le fait de sélectionner de façon différente revient à morceler Sciences Po : une grande partie de l'école dispenserait une formation correcte et une petite structure dans cette école offrirait une formation particulière. Cette différence de statut entre plusieurs parties de l'Institut ne correspond pas à la vocation de Sciences Po.

Philippe BRAUD pense qu'au lieu du mot "morcellement", il faudrait utiliser le mot "diversification".

Jérémy AFANE-JACQUART estime que le mot "morcellement" est plus pertinent.

Olivier STORCH souhaite rebondir sur les propos de Philippe BRAUD. Il pense que les arguments échangés se fondent sur deux chimères. La première est celle du financement public comme horizon ultime du financement de Sciences Po ou de tout autre établissement d'enseignement supérieur. Se fonder sur le financement public, c'est ne jamais trouver les crédits nécessaires pour faire les investissements dont l'établissement a besoin. En outre, c'est provoquer un phénomène d'attrition en retirant de l'argent à des universités et des secteurs qui en ont objectivement plus besoin. Il est préférable d'élargir la part du gâteau en faisant appel à d'autres partenaires pour procéder à des financements spécifiques. Sciences Po a bien compris que l'argent public est une denrée rare. La deuxième chimère est celle du morcellement. Il y a eu de tout temps diverses filières à Sciences Po. Elles s'appellent aujourd'hui masters. Ces filières sont moins liées à la qualité des étudiants et de leur diplôme qu'au choix de vie qu'ils font. Vouloir être haut fonctionnaire, ce n'est pas vouloir être grand reporter, chercheur ou vouloir travailler dans une entreprise. Au sein même d'une entreprise, travailler dans une direction financière ou dans une direction marketing n'est pas la même chose. Les étudiants font des choix de vie en fonction de leurs aspirations. Ces choix de vie sont lointains quand on est en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année, mais ils le sont beaucoup moins en 4<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup> année. Quand la scolarité à Sciences Po se faisait en trois ans, on faisait le plus souvent Sciences Po pour ensuite suivre une formation complémentaire, par exemple une école de journalisme, une école de commerce ou une grande école de la fonction publique. L'exemple d'anciens étudiants qui ont fait Sciences Po en trois ans pour immédiatement entrer sur le marché du journalisme montre qu'ils ont connu de grandes difficultés pendant au moins six ans. S'ils l'avaient su à l'avance, ils auraient probablement préféré suivre une longue formation initiale. Il est illusoire de penser que les 1 500 diplômés de Sciences Po par an ont la même capacité d'intégration du marché professionnel et la même capacité à trouver facilement du travail ou à changer de poste. Christian LARGER rappelait que de nombreux étudiants suivent des enseignements d'initiation aux médias. La vraie question est de savoir combien d'entre eux, une fois diplômés de Sciences Po sans avoir fait d'école de journalisme professionnel, prennent la voie du journalisme. A leur entrée à Sciences Po et même en 2<sup>ème</sup> année, un tiers des étudiants veulent être diplomates et un deuxième tiers veulent être journalistes. Avec le temps, la part d'étudiants qui veulent devenir journalistes diminue. Mais combien le deviennent une fois diplômés ? Il s'agit d'un marché plutôt restreint et Sciences Po ne va pas révolutionner le nombre d'offres de postes sur ce marché. En revanche, Sciences Po peut ambitionner d'offrir une montée en gamme des journalistes présents sur ce marché et peut-être de créer par ricochet une réaction dans les lieux de formation des journalistes. Tous les professionnels qui sont confrontés quotidiennement à des journalistes savent que ce ne serait pas du luxe.

Richard DESCOINGS répond à Sophie BESANCENOT qu'il y a peu de chances qu'un diplômé français de l'école de journalisme de Sciences Po soit recruté par un grand quotidien japonais et chinois. Il croit fondamentalement à l'internationalisation, mais il ne croit pas que les marchés du travail soient frangibles. Il fait donc une distinction entre le marché du travail des journalistes en France et à l'étranger. On trouvera toujours quelques élèves d'excellent niveau qui sauront devenir journalistes dans un pays autre que leur pays d'origine. Mais ce n'est pas là-dessus que l'on peut fonder la formation. En ce qui concerne le nombre d'étudiants par promotion, le directeur préfère que l'on s'aperçoive à l'expérience qu'il faut augmenter le nombre d'étudiants plutôt que de mettre trop de diplômés sur le marché du travail. Certains ne sont pas favorables à la création d'une école de journalisme. Le débat serait plus clair si cela était dit ainsi. Sinon, on cherche des arguments qui ne peuvent pas aboutir. Il n'est pas nécessaire de passer par le détour d'un prétendu risque de privatisation pour s'opposer à la création de cette école.

Nicolas COCHARD fait remarquer qu'un élève qui voudra entrer dans l'école de journalisme après sa 3<sup>ème</sup> année et qui ne sera pas admis ne pourra pas présenter sa candidature l'année suivante. Il devra se contenter de suivre le master communication et médias. Il demande s'il ne serait pas juste de donner aux étudiants la possibilité de quitter Sciences Po à bac+3 pour tenter leur chance dans une autre école de journaliste.

Richard DESCOINGS répond qu'il ne va pas traiter la question de la diplômation à bac+3 à l'occasion du débat sur la création de l'école de journalisme. Mais un élève qui échouera une première fois pourra présenter sa candidature l'année suivante.

Filip GRABOWSKI souhaite revenir sur la sélection des étudiants étrangers. Il demande si le recrutement distinguera les étudiants étrangers issus des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés et ceux entrés en 4<sup>ème</sup> année. Il demande quels sont les critères géographiques de sélection des étudiants.

Richard DESCOINGS répond qu'il n'y aura pas de quotas par zone géographique.

Filip GRABOWSKI demande si on privilégiera les étudiants issus de pays francophones, qui ont déjà un niveau de français suffisant.

Richard DESCOINGS répond que ce ne sera pas le cas. Privilégier les francophones, c'est prêcher à des convertis. Cela consisterait à se limiter à un nombre de personnes réduit, destiné à être de plus en plus réduit, et à recruter les étudiants sur la base de la maîtrise du français ou de la connaissance de la civilisation française. Sciences Po n'est pas l'équivalent de l'INALCO pour les étudiants étrangers. Il ne pense pas qu'il faille distinguer les étudiants étrangers venant des 1<sup>ers</sup> cycles et ceux qui viennent de 4<sup>ème</sup> année. Il faut distinguer les marchés du travail. Mais il ne voit pas pourquoi on imputerait les élèves étrangers venant des 1<sup>ers</sup> cycles sur un contingent qui est limité par les perspectives de débouchés sur le marché du travail français.

David ABIKER indique que ce qui compte pour lui, en tant qu'élus enseignant, c'est qu'il y a une vraie ambition derrière ce projet. Il ne s'agit pas simplement de faire une école de journalisme de plus, mais il y a une vraie ambition de pallier des carences constatées au niveau de la formation et des médias. C'est cela le défi intellectuel et moral de la création d'une école de journalisme par Sciences Po, comme l'indique le document de présentation du projet : "de l'exactitude dans le compte-rendu des faits, de la rigueur, de l'honnêteté intellectuelle dépendent le professionnalisme du journalisme et le crédit de la presse". Si Sciences Po a une valeur ajoutée, c'est bien dans ce domaine. Un diplômé du CFJ a publié il y a six mois un livre intitulé *Les petits soldats du journalisme*. Ce livre, qu'on ne peut pas taxer de complaisance vis-à-vis de la sélection, estime que le journalisme fournit des légions de prolétaires intellectuels au marché et que les écoles de journalisme existantes préparent les étudiants à une marchandisation de l'information. Ils courent toute la journée, relisent des dépêches de presse, les mettent au format, que ce soit un format papier, radiophonique ou télévisuel, et leur formation s'arrête là. Si Sciences Po peut avoir une ambition et un défi à relever, c'est de donner du contenu à ce que peut être une école de journalisme. C'est cela qui devrait mobiliser, plutôt que de soulever de vieux débats sur la sélection qui sont répétés chaque année en Commission paritaire.

Domitien DETRIE présente l'explication de vote de l'UNEF. Sur le premier point, qui est le principe de création d'une école de journalisme, l'UNEF s'abstiendra. Le projet est certes intéressant et apportera une réelle plus-value. Mais l'UNEF considère que la question de la sélection reste un vrai obstacle. Il pense qu'à partir du moment où Sciences Po se positionne sur une formation réellement innovante, des débouchés se créeront de fait. Sur le deuxième point, qui concerne les modalités de sélection, puisque l'UNEF s'abstient sur la création de cette école, ses élus ne prendront pas part au vote, même s'ils considèrent que la solution proposée par Richard DESCOINGS est relativement satisfaisante.

#### c) Vote :

La Commission paritaire donne un avis favorable à la création d'une école de journalisme à Sciences Po par 8 voix pour et 5 abstentions.

La Commission paritaire donne un avis favorable aux modalités de sélection par 8 voix pour et 1 contre. Les 4 élus de l'UNEF ne prennent pas part au vote.

## II. BILAN DU DEPART DES ETUDIANTS DE 3<sup>ème</sup> ANNEE A L'ETRANGER POUR L'ANNEE 2004-2005

### *a) Exposé*

Marina KUNDU rappelle que les membres de la Commission ont reçu le document de bilan dans le dossier qui leur a été envoyé. Depuis la rentrée 2000, cette année à l'étranger fait partie intégrante des études de 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po. Aujourd'hui, le réseau de 250 universités partenaires et les possibilités de stages intéressants dans l'administration, les entreprises, le secteur culturel et le secteur humanitaire font que de nombreux étudiants choisissent Sciences Po pour cette année à l'étranger et la préparent presque dès leur arrivée à Sciences Po. Elle rappelle quelques évolutions globales depuis 2001-2002, première année où ce séjour à l'étranger est devenu obligatoire. En 2001-2002, 266 étudiants sont partis en séjour d'études et 54 en stage. En 2002-2003, 302 étudiants sont partis en séjour d'études et 126 en stage. En 2003-2004, 325 étudiants sont partis en séjour d'études et 97 en stage, et pour 2004-2005, ils seront actuellement 405 en séjour d'études et 66 en stage. La répartition entre séjour d'études et stages s'est stabilisée autour de  $\frac{3}{4}$  de séjours d'études et  $\frac{1}{4}$  de stages. Cela reflète la politique de formation initiale de Sciences Po. Avec plus de 500 places offertes chaque année dans des universités partenaires, les étudiants ont largement de quoi trouver ce qu'ils souhaitent, (cette année, plus de 80 % des étudiants ont obtenu leur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> choix d'université !). Ils restent dans le milieu universitaire, s'intègrent plus facilement dans les pays d'accueil, ont des contacts avec des gens de leur âge et continuent leurs études en sciences sociales et dans d'autres disciplines. En ce qui concerne les stages, les qualités recherchées sont la motivation et une forte autonomie de l'étudiant, parce qu'il est plus difficile de s'intégrer dans un pays lorsque l'on sort du milieu universitaire. En outre, il n'est pas aisé de trouver des stages avec des vrais contenus et intéressants pour des jeunes gens sans grande expérience, comme c'est le cas, en général, pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. A l'inverse, en master, la majorité des étudiants passent leur semestre hors les murs en stage. Le dispositif mis en place pour aider les étudiants à préparer leur départ est très complet. Cela commence dès le printemps de la 1<sup>ère</sup> année avec des réunions d'information sur les quatre campus. Une brochure d'information est mise à la disposition des étudiants, ainsi que des liens aux sites Internet de nos universités partenaires, des salles de documentation, l'organisation d'entretiens individuels et des journées internationales. Cette année, il y a eu plus de travail en amont pour orienter et parfois réorienter les étudiants, et ce jusqu'après la réunion de la commission d'orientation. Pour la première fois cette année, la commission a voulu interpellé certains étudiants sur leur choix de stage. Ils ont été reçus pour affiner leur projet. Par exemple, un étudiant qui voulait faire un stage en Chine et qui n'avait aucune connaissance de la langue va remplacer son stage par un séjour linguistique d'études en Chine. Les étudiants qui n'ont pas eu un de leurs choix initiaux ont tous été reçus par les chargés de mission concernés pour discuter d'autres possibilités. Des solutions ont été trouvées pour tous ces étudiants. Dans le cas de quelques projets personnels jugés trop flous ou trop vastes, les étudiants ont été reçus, conseillés et réorientés, toujours avec leur accord. Ainsi, une étudiante qui voulait partir à l'université américaine de Beyrouth a décidé, après discussion, qu'il était plus prudent de partir aux Etats-Unis l'année prochaine. Parmi les étudiants en CEP, 27 partiront l'année prochaine, pour la plupart en séjour d'études, notamment dans d'excellentes universités américaines. Les étudiants des 1<sup>er</sup> cycles en régions partent massivement dans les pays de la zone géographique couverte par leur cycle, mais aussi aux Etats-Unis, au Canada et dans d'autres pays européens. En ce qui concerne les évolutions pour 2005-2006, en raison de la mastérisation, les étudiants seront amenés à choisir leur mention à l'intérieur du master pendant leur année à l'étranger. Il est probable qu'ils choisiront leur destination et leur programme d'études en fonction de leur future orientation en master.

### *b) Questions et observations*

Domitien DETRIE indique que l'UNEF, qui mène une réflexion sur la réforme des 1<sup>ers</sup> cycles, est en train d'élaborer quelques propositions qui seront traitées dans le cadre du groupe de travail prévu à cet effet. L'UNEF suggère notamment que les projets collectifs, qui sont actuellement réalisés en cycle du diplôme, soient transférés en 1<sup>er</sup> cycle afin que les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle aient une première expérience de travail en équipe sur un projet concret. Cet éventuel transfert du projet collectif pourrait être axé sur le séjour à l'étranger en 3<sup>ème</sup> année. Les étudiants travailleraient sur une thématique internationale en lien avec leur séjour, ce qui aurait le mérite de les préparer à la fois au travail en équipe et au

séjour à l'étranger. Un projet collectif plus professionnalisant et en cohérence avec le master choisi pourrait être maintenu en cycle du diplôme. Il demande si cela a été envisagé.

Richard DESCOINGS répond que l'on en parlera en groupe de travail.

Laurent BIGORGNE ajoute que les élus de l'UNEF ont déjà interrogé la direction sur cette possibilité, qui lui semble être une très bonne idée. Cela sortirait les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de logiques parfois très individualistes et leur donnerait une première expérience de travail en équipe souhaitable.

Sophie BESANCENOT indique qu'il y a une inégalité d'information entre les étudiants entrés en 1<sup>ère</sup> année et ceux qui entrent à Sciences Po en 2<sup>ème</sup> année. Certains étudiants de 2<sup>ème</sup> année se sont plaints qu'ils n'avaient pas eu toutes les réunions préparatoires sur le TOEFL comme les anciens élèves de 1<sup>ère</sup> année. Ils ont eu une réunion à la rentrée mais ont trouvé cela insuffisant. Ils demandent s'ils ne pourraient pas avoir, lors de leur admission à Sciences Po, un document plus complet sur la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger.

Olivier STORCH pense qu'il serait intéressant d'adresser le document de bilan sur l'année à l'étranger aux maîtres de conférence de 2<sup>ème</sup> année. Beaucoup se posent des questions sur cette année.

### **III. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Nicolas COCHARD demande pourquoi Sciences Po n'a de partenariats universitaires qu'avec trois pays africains, l'Afrique du Sud, le Maroc et l'Egypte. Il souhaite savoir s'il est prévu de développer des partenariats dans d'autres pays.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po a entrepris des démarches avec l'Algérie, la Libye et la République populaire du Congo, trois pays qui sont prônés comme des pays de mobilité internationale de leurs étudiants et qui ont un système d'enseignement supérieur et de recherche particulièrement développé. Leurs 1<sup>ers</sup> cycles sont excellents et des accords seront développés. Richard DESCOINGS se préoccupe surtout de pouvoir recevoir les étudiants qui viennent de ces pays. La difficulté tient à l'état de l'enseignement supérieur dans ces pays qui sont parfois dans des conflits anciens. La direction de Sciences Po progresse donc plus lentement qu'elle ne le souhaite. Mais Richard DESCOINGS met un point d'honneur à aider autant que possible les projets d'étudiants qui marquent l'attachement de Sciences Po à ces pays et la capacité d'agir réellement. Il fait remarquer qu'il tient énormément au maintien et au développement des liens de Sciences Po avec les universités israéliennes. Il y a deux ans, un élève de Sciences Po en séjour d'études en Israël a été tué dans un attentat. Le directeur s'est posé la question de sa responsabilité personnelle quand il s'est rendu à l'enterrement de cet élève. Cela l'a conduit à être modeste et prudent sur de telles questions.

Domitien DETRIE demande quel est le calendrier prévu pour la réflexion des groupes de travail sur les masters et à quelle date les conseils voteront sur cette question. Il pose la même question pour le cycle Moyen Orient – Méditerranée de Menton et pour le projet de master avec l'IEP d'Aix-en-Provence. Enfin, sur la question des droits de scolarité, il souhaite pouvoir retravailler sur les indicateurs proposés par Jean-Paul FITOUSSI pour les étudiants étrangers, afin de proposer la grille la plus objective possible pour les étudiants étrangers.

Laurent BIGORGNE répond que le groupe de travail sur les masters s'est déjà réuni une fois. Il a proposé de tenir deux autres réunions, afin de finir d'examiner les maquettes qui sont quasiment achevées. La direction souhaite que le projet soit présenté aux Conseils en mai. Le groupe de travail se réunira au moins deux fois dans les deux prochaines semaines. Si ses membres jugent nécessaire de tenir des réunions supplémentaires, elles seront ajoutées.

Richard DESCOINGS fait remarquer que compte tenu des déclarations faites ce soir, il craint que le cycle de Menton soit un élément supplémentaire de morcellement. Pour le moment, il n'y a pas de groupe de travail sur ce projet. En ce qui concerne les droits de scolarité, les élus étudiants pourront travailler autant qu'ils le souhaitent avec Jean-Paul FITOUSSI et Louis CHAUVEL.

La séance est levée à 19h 40.